



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

# INFO APL # 01



2014-08-21  
Vol. 41 No. 01

Téléphone : (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net)  
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)

## NOUS PORTONS L'ÉCOLE À BOUT DE BRAS! MAIS NE NOUS LAISSONS PAS ÉCRASER PAR SON POIDS!

Après de belles vacances reposantes et énergisantes, nous sommes en grande forme pour débiter cette année 2015-2016. Nous souhaitons que vous ayez fait le plein d'énergie pour être d'attaque en cette année de poursuite de négociation.

Vous vous doutez certainement que même si les négociateurs n'ont pris aucunes vacances, ils n'ont tout de même pas fait d'avancées notables pour l'amélioration de nos conditions de travail et la réussite des élèves qui nous sont confiés.



Il faut, dès la rentrée, se faire entendre et être visibles afin de signifier haut et fort que nous n'abandonnerons pas nos élèves, la société de demain, que nos demandes sont légitimes et que celles du patron sont méprisantes et, sans contredit, très déconnectées de la réalité de l'éducation et de la réussite éducative.

Vous serez donc convoqués à une Assemblée générale dès la fin septembre pour un vote très important. La personne déléguée de votre école sera la pierre angulaire. Tous les membres devront être forts et solidaires afin de poursuivre la mobilisation et maintenir la pression sur le gouvernement pour supporter notre équipe de négociation.

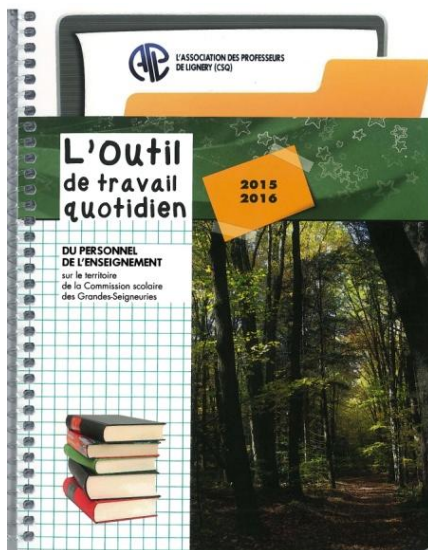
Les personnes déléguées ont déjà eu une première rencontre le 24 août dernier.

**Soyons prêts, soyons vrais, soyons solidaires, soyons actifs et présents!**

***Bonne rentrée!***

# L'Outil de travail quotidien

Vous recevrez l'agenda *L'Outil de travail quotidien* pour l'année 2015-2016.



Vous trouverez, dans les premières pages, des informations sur différents points de la convention : semaine régulière de travail, entente sur les modalités de distribution des heures de travail, congés spéciaux de force majeure ainsi que les absences pour maladie ou cause de décès. Nous vous invitons à les conserver et à les consulter au besoin.

Sans qu'il n'en coûte un sou à l'APL pour produire cet outil, nous recevons une partie des profits issus de la vente de publicité dans l'agenda. Ces sommes reçues servent à venir en aide aux enfants de milieux défavorisés. Les dernières années, les montants ont été versés aux CLSC de notre territoire (Châteauguay, Jardins du Québec et Kateri) pour permettre à des enfants de participer à des camps d'été. Chaque année, un montant d'argent est envoyé aux 3 CLSC de notre territoire au prorata du nombre de membres.

***Nous vous invitons à l'utiliser et à encourager nos commanditaires !***

---

## GROSSESSE ET CONGÉ DE MATERNITÉ

L'APL peut vous accompagner dans la planification et l'administration du congé de maternité. Si vous êtes enceinte, informez-nous de votre date prévue d'accouchement. Avec toute l'information, vous pourrez déterminer quelle est la meilleure solution pour vous.



Pour informations, contactez Jacques Parenteau.

---

## SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Si vous prévoyez prendre votre retraite d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2018, vous êtes invités à participer à une des deux sessions de préparation à la retraite offertes par l'AREQ-CSQ (Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (CSQ)) qui auront lieu :



- les 27 et 28 novembre 2015 à Saint-Hyacinthe (Hôtel Le Dauphin);
- les 19 et 20 février 2016 à Saint-Jean-sur-Richelieu (Hôtel Gouverneur Relais);
- les 11 et 12 mars 2016 à Longueuil (Sandman Hôtel).

Si vous désirez vous inscrire à l'une ou l'autre des sessions, veuillez communiquer avec l'APL, le plus tôt possible.

# LE RETRAIT PRÉVENTIF DE L'ENSEIGNANTE ENCEINTE



Le médecin est le meilleur allié de l'enseignante enceinte. Le médecin est la seule personne qui peut demander le retrait préventif ou la réaffectation de l'enseignante. C'est donc au médecin qu'il faut poser la question :

**« L'ENFANT À NAÎTRE OU  
L'ENSEIGNANTE ENCEINTE  
COURENT-ILS  
UN RISQUE, UN DANGER ? »**

Si le médecin juge qu'il y a un risque, un danger, il devrait alors demander le retrait préventif.

Dans tous les cas, **la procédure à suivre pour demander un retrait préventif est la suivante :**

1. Le médecin traitant demande le retrait préventif (via le formulaire qui s'appelle « certificat de retrait préventif »).
  - Dans les cas de 5<sup>e</sup> maladie, **VÉRIFIEZ BIEN** si le médecin demande le retrait préventif **immédiat**. Si oui, assurez-vous d'avoir une preuve que le médecin demande le retrait **immédiat**. **Cette preuve** (idéalement une photocopie de la demande) **doit être remise à la commission scolaire** dans les plus brefs délais. Vous êtes alors en retrait préventif.
2. Le médecin traitant achemine la demande au médecin désigné par le directeur de la santé publique. Ce dernier évalue et précise la nature des dangers que peuvent comporter les conditions de travail de la travailleuse. Il transmet au médecin traitant son avis par écrit. Il joint également des copies supplémentaires du *Rapport de consultation médico-environnemental* que le médecin traitant remettra à la travailleuse pour son dossier et celui de l'employeur.
3. **L'enseignante récupère ces documents et dépose la copie de l'employeur à la Commission scolaire.**
4. C'est à la CSST de déterminer l'admissibilité de la travailleuse au programme *Pour une maternité sans danger* (PMSD) en acceptant ou en refusant la demande.



## ***Vivez une expérience professionnelle et personnelle exceptionnelle !***

Vous rêvez d'une expérience de vie et d'enseignement à l'étranger ?

Éducation internationale, coopérative regroupant les commissions scolaires du Québec, propose aux enseignants du primaire et du secondaire des programmes d'échange poste à poste d'une durée d'un an avec la France. Ce programme offre une opportunité de développement professionnel et de découvertes culturelles incomparables, tout en conservant son poste d'enseignant et ses avantages. Elle permet aussi aux écoles de s'ouvrir sur le monde grâce à la présence d'un enseignant français pendant un an.

***Nouveau !*** Les échanges d'enseignants sont ouverts aux enseignants du primaire en adaptation scolaire en charge des troubles cognitifs et aux écoles privées.

Pour en savoir plus, vous pouvez aller sur le site :

<http://www.education-internationale.com/echange-international/echanges-denseignants/>

### **Deux sessions d'information**

**7 octobre 2015** – Québec – de 18h30 à 20h30

**14 octobre 2015** – Montréal – de 18h30 à 20h30

**Date limite d'inscription aux sessions d'information :**

**25 septembre 2015**

**Inscrivez-vous dès maintenant !**

**Envoyez un courriel à [smeunier@education-internationale.com](mailto:smeunier@education-internationale.com)**

En spécifiant votre nom, prénom, niveau scolaire et votre commission scolaire/école, date choisie.

Vous trouverez le feuillet d'information « Partez enseigner en France pour un an! » sur le site de l'APL ([lignery.ca](http://lignery.ca)), sous la rubrique *Documents/Documents de références/Échanges Québec-France*.